



Ccombien de temps pour ce retracts après une démission pour malad

Par **PALMYRE**, le 11/06/2008 à 11:01

cela fait 3 mois que j'ai du quitter mon entreprise pour des raisons de santé actuellement ma santé c'est améliorée puis je répostuler est ce que je vais garder mon ancienneté qui était de 8 ans et bénéficier de mes droits de départ surtout que l'entreprise ne voulait pas que je parte